

Attention : l'intervention du Médiateur est gratuite. Le Médiateur formulera une proposition de solution dans un délai de 3 mois à réception de votre dossier complet. Les deux parties, vous-même et AXA, restez libres de suivre ou non la proposition du Médiateur. Vous conservez néanmoins la possibilité de saisir le tribunal compétent.